



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après la classe de troisième

Entrer au lycée



En voie professionnelle



En voie générale et technologique



> Les procédures à connaître pour demander un lycée

> Les dates essentielles

> Les formations à recrutement particulier

L'année de troisième

L'année de 3^e comporte des **phases d'orientation**, pour choisir sa voie : s'orienter vers un CAP, un bac professionnel ou une seconde générale et technologique, et des **phases d'affectation** pour demander une formation dans un établissement précis.



Du 2 JUILLET au 6 SEPTEMBRE : si tu n'es pas affecté dans la voie professionnelle, tu peux participer aux tours suivants, en demandant à ton établissement d'origine.

Jusqu'au 5 JUILLET: tu peux être appelé si tu es classé en liste supplémentaire

Du 26 JUILLET au 1^{er} AOUT: Inscription au lycée

26 JUILLET : Résultats définitifs de l'affectation dans le SLA* si tu es affecté, tu dois t'inscrire avant le 1^{er} août et si n'es pas affecté, ton établissement d'origine t'accompagne

Du 14 au 18 JUILLET : Résultats provisoires de l'affectation pour l'entrée en voie professionnelle. Si tu n'es pas assuré d'une affectation, ton chef d'établissement te prévient pour que tu puisses ajouter des vœux

Du 6 MAI au 7 JUILLET : si besoin, ton établissement saisit ou modifie tes vœux dans l'application Affelnet Lycée

Du 6 MAI au 27 MAI : Saisie des vœux d'affectation dans le SLA*

MAI-JUILLET : Formulation des choix d'orientation définitifs

FEVRIER-MARS : Formulation des choix provisoires d'orientation

De SEPTEMBRE A JANVIER : Période d'information et de réflexion

ORIENTATION

Comment faire ses demandes d'affectation ?

Le SLA* permet aux familles l'accès dématérialisé à la consultation des formations après la 3^e ainsi que la saisie des vœux, quelle que soit la formation que tu souhaites suivre l'année prochaine :

Consultation des offres dès le 5 avril 2024 :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public>

Saisie des vœux par les familles, à partir du Compte Educonnect dès le 6 mai 2024 :

<https://educonnect.education.gouv.fr>



* SLA : Service en Ligne Affectation

A savoir

- ◆ Tu dois avoir une **décision d'orientation favorable du conseil de classe** dans la voie souhaitée pour pouvoir y formuler des vœux.
- ◆ Si tu ne peux pas faire tes demandes d'affectation dans le SLA*, ton établissement peut le faire à partir de la fiche préparatoire à l'affectation.
- ◆ Tu dois **respecter les délais imposés** pour l'inscription sinon tu perds ton affectation.
- ◆ Pour entrer dans un **établissement privé**, tu dois prendre directement contact avec le lycée et saisir le vœu dans le SLA* ou auprès de ton collègue.
- ◆ Pour entrer dans un **établissement agricole**, il est conseillé de prendre contact avec le lycée. Le recrutement est national.
- ◆ Pour aller dans un **établissement en dehors de l'académie de Lyon** (départements Ain, Loire, Rhône), tu dois te renseigner sur les procédures de l'académie souhaitée et t'y conformer.



Si tu es en situation de handicap

Si tu es **en situation de handicap reconnue par la MDPH** ou de trouble de santé invalidant qui limitent fortement ton choix d'orientation, il est possible de déposer un dossier pour la commission « pluridisciplinaire handicap-médicale », en te faisant accompagner par ton professeur principal et/ou ton enseignant référent. La commission étudiera ta situation et statuera sur la nécessité ou non d'une affectation prioritaire.

Pour les demandes dans un **lycée agricole**, tu dois te reporter au guide de l'affectation sur les procédures de l'enseignement agricole (se reporter au cadre « plus d'informations »).

Calendrier

Lundi 6 mai 2024 : date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des dossiers à étudier en commission pluridisciplinaire handicap-médicale. **Tout dossier arrivé hors délai ne sera pas traité.**

Le 22 mai 2024 : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Entrée en voie générale et technologique

En fonction de l'adresse, chaque élève a un lycée qui lui correspond : c'est le lycée de secteur. Pour le connaître, tu peux consulter le SLA ou te renseigner auprès du collègue. Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs lycées de secteur.

Si tu demandes ton lycée de secteur ou dans les cas de multi sectorisation, **tous tes lycées de secteur** par ordre de préférence, ton affectation est garantie. **Si tu ne les as pas tous demandés, l'administration se réserve le droit d'ajouter les lycées manquants à tes vœux.**

Tu peux formuler de 1 à 10 vœux, classés par ordre de préférence.

Tu veux demander un **autre lycée public que ton lycée de secteur**? Ton vœu sera étudié en fonction des places restant disponibles après affectation des élèves du secteur. Si tu remplis certaines conditions, tu peux demander **une dérogation** : renseigne-toi auprès de ton établissement. Dans tous les cas, **n'oublies pas de saisir des vœux dans tous tes lycées de secteur** pour être sûr d'être affecté.





Attention, modalités particulières pour certaines formations de 2^{de} GT :

- 2^{de} GT section internationale ou section binationale
- 2^{de} GT avec enseignement optionnel « art du cirque »
- 2^{de} GT avec enseignement optionnel « création et culture design »
- 2^{de} spécifique sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)
- dispositif sport-études ou section sportive scolaire
- 2^{de} GTT



1. Prends contact avec le lycée pour connaître les modalités d'accès et le calendrier.
 2. Fais des vœux dans le SLA ou transmets la fiche préparatoire à la saisie Affelnet à ton collègue.
 3. Fais au moins un vœu dans ton lycée ou tes lycées de secteur pour une 2^{de} GT sans modalité particulière.
- Remarque :** Déposer un dossier, passer des tests de recrutement ou un entretien ne te garantit pas une place dans une 2^{de} avec les spécificités demandées.

Entrée en voie professionnelle

- ◆ Tu peux demander n'importe quel lycée professionnel public dans ton académie de résidence (Ain, Loire, Rhône). Ton affectation n'est pas garantie mais tu seras prioritaire sur les élèves hors académie.
- ◆ Il est préférable de se limiter à **8 vœux**, classés par ordre de préférence. Si tu n'es pas affecté après les résultats provisoires de l'affectation, cela te permettra d'ajouter deux vœux supplémentaires.
- ◆ Si tu veux suivre ta formation en apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA), tu dois prendre contact avec l'établissement et trouver un employeur.



Bon à savoir

- ◆ Si tu es en **3e ULIS** ou en **3e prépa métiers**, tu bénéficies d'une priorité qui favorise l'accès en voie professionnelle.
- ◆ Si tu es en **3e SEGPA**, tu as un accès privilégié à certains CAP.

Attention, modalités particulières pour certaines formations de la voie professionnelle :

- Métiers de la sécurité
- Métiers de la conduite routière
- Bac professionnel en partenariat avec l'armée
- 2^{de} Pro Agricole production - Élevage canin et félin
- 2^{de} Pro métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement au LP Benoit Fourneyron (1 an scolaire + 2 ans en apprentissage)
- 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP associées à la pratique du sport



1. Prends contact avec le lycée pour connaître les modalités d'accès et le calendrier des procédures de candidature.
 2. Fais des vœux dans le SLA ou transmets-les au collègue.
- Remarque :** Déposer un dossier, passer des tests de recrutement ou un entretien ne te garantit pas une place dans ces formations.



Plus d'informations

- ◆ Guide des procédures d'affectation 2024 (dont procédures de l'enseignement agricole)
<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>
- ◆ Site du département de l'Ain : www.ac-lyon.fr/dsden_ain
- ◆ Site du département de la Loire : www.ac-lyon.fr/dsden_loire
- ◆ Site du département du Rhône : www.ac-lyon.fr/dsden_rhone
- ◆ Information sur les métiers : www.onisep.fr
- ◆ Information sur l'orientation - Rendez-vous en CIO
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050